



**Finances - Economie - Emploi - Formation  
et Chambres Consulaires**

**OBJET : Cession d'une parcelle à la société FMGC sur la zone d'activités d'Hochepie à Soudan**

## **EXPOSE**

Par délibération du 10 mars 2022, les élus communautaires ont adopté à l'unanimité l'acquisition d'une parcelle de 53 079 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités d'Hochepie à Soudan pour permettre à la société FMGC d'assurer une phase essentielle de son développement.

La communauté de communes étant aujourd'hui propriétaire de ce foncier, il vous est proposé de le rétrocéder à la FMGC au prix de 4.50 € HT / m<sup>2</sup>, tarif fixé par le service des Domaines, correspondant à la valeur d'acquisition supportée par la Collectivité. Les frais d'acte supportés par la communauté de communes de 3 302,18 € HT seraient également pris en charge par la FMGC.

La signature de l'acte ou du compromis de vente devra être réalisée dans les 6 mois suivant la décision du conseil communautaire. Passé ce délai, la délibération sera considérée comme caduque.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances - Economie - Emploi - Formation et Chambres Consulaires » réunie le 20 septembre 2022.

## **DECISION**

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la cession au profit de la société FMGC, ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, la parcelle cadastrée YV n°7 d'une superficie de 53 079 m<sup>2</sup> sur la commune de Soudan ;
- de valider le prix de cession de ladite parcelle au prix de 4.50 € HT / m<sup>2</sup> soit un total de 238 855.50 € HT (frais d'acte et taxes à la charge de l'acquéreur) ;
- de valider la prise en charge, par la FMGC, des frais d'actes d'une valeur de 3 302,18 € HT supportés par la communauté de communes liés à l'acquisition de la parcelle ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération (acte à intervenir...).

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 29 septembre 2022

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20220930-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30-09-2022

Publication le : 30-09-2022

Conseil Communautaire du 29



Le Président,

Alain HUNAUT



Finances - Economie - Emploi  
Formation et Chambres Consulaires

**Annexe –Cession d'une parcelle à la société FMGC sur la zone d'activités d'Hochepie à Soudan**



AR-Préfecture

044-200072726-20220930-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30-09-2022

Publication le : 30-09-2022

Conseil Communautaire du 29



Le Président,

*Alain HUNAUT*  
Alain HUNAUT

## Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X	P	M. Sébastien CROSSOUARD
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Catherine CIRON
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU			X		
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO	X				
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT			X	P	M. Dominique DAVID
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD			X	P	M. Sylvain HAMON
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN			X	P	Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET
	M. Jean-Yves GICQUEL			X	P	M. Bernard GAUDIN
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO			X	P	M. François-Xavier LE HECHO
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET			X	P	M. Alain RABU
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE			X	P	M. Jean-Claude DESGUES
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

M. Guy DELAUNAY a quitté la séance à 19 h 44 au moment de la lecture de la délibération n°93 relative à la présentation du rapport d'activités du syndicat du bassin du Semnon - Année 2021

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20220930-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30-09-2022

Publication le : 30-09-2022



Le Président,  
  
Alain HUNAUULT